



www.2dcom.fr • admin@2dcom.fr
+33 (0)3 83 50 27 50

Siège social et services administratifs
Centre d'Affaires • ZI Clairs Chênes • 54230 CHAVIGNY

ZDCOM S.A.R.L au capital de 100 000 € - RCS : Nancy B 419 017 603 - NAF: 6201Z
SIRET : 419 017 603 00020 - n° de TVA intra-communautaire FR 42 419 017 603
IBAN : FR76 1513 5005 0008 0044 6616 762 - BIC : CEPFRPP513

Facture N° FC_102540

DATE	CLIENT	PAGE
01/09/2025	2325	Page 1 / 1

COMPTOIR D MANGAS
SAS Comptoir.D.Mangas
18 boulevard Gambetta

46000 CAHORS

N/Id CEE	FR42419017603
V/Id CEE	FR42930142807
V/Référence	CONTRAT LIBRISOFT TRIMESTRIEL

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE	REM %	MONTANT HT	TVA
CONT0001-1	CONTRAT LIBRISOFT PRIVILEGE AVEC SAUVEX, ABONNEMENT AUX MISES A JOUR DU FEL (Dilicom) - Assistance téléphonique et télémaintenance (intervention à distance via Teamviewer).Hotline non-stop du lundi au vendredi de 8h - 19h; le samedi de 9h-12h et de 14h-19h - Mises à jour des versions acquises de Librisoft et de ses versions ultérieures - Abonnement au service de sauvegarde externalisée: 8 Go de données sauvegardées 2DCOM - Abonnement MISES A JOUR FEL DILICOM 1 POSTE	1	447,00		447,00	5

CONDITIONS DE REGLEMENT				BASES HT	% TVA	MT TVA	TOTAL BRUT H.T.	447,00
N°	MONTANT	MODE	ECHEANCE	5	447,00	20,00%	89,40	
1	536,40	LCR	01/10/25				TOTAL TVA	89,40
LCR							TOTAL TTC	536,40
							ACOMPTE	0,00
						NET A PAYER : 536,40 EUR		

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de 2DCOM

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.